

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA CMQuébec - ANNÉE 2023

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, c. C-37.02), le conseil de la CMQuébec a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2022, une résolution acceptant le calendrier de ses séances pour l'année 2023 en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

Les séances ordinaires du conseil de la CMQuébec débuteront à 13 h 15 et se tiendront à la salle du conseil de l'Édifice Andrée-P.-Boucher aux dates suivantes :

- 19 janvier
- 16 février
- 16 mars
- 20 avril
- 18 mai
- 15 juin
- 21 septembre
- 19 octobre
- 16 novembre
- 14 décembre

Le calendrier peut être modifié, conformément à la loi, si les circonstances le justifient.

Québec, le 21 décembre 2022

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate